

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize juin, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de leur séance.

Etaient présents : Claude GAY, Nathalie LEBAILLY, Pascal BLONDAIN, Patricia MACHADO DE SOUSA, Elisabeth DUVERNOIS, Yves MARTIN, Alexandre VION, Ludovic BRIDAY

Pouvoir : Jean Yves RHODDE donne pouvoir à Yves MARTIN

Absents : Véronique MICHELOT, Adeline HENRIQUES

Secrétaire de séance : Yves MARTIN

Le compte rendu de la dernière séance n'apporte aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

1/ DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE : Suite aux explications du Maire, afin de régulariser les opérations d'amortissements, il convient de modifier le budget comme suit : compte 041 204422 : - 10452.80€ et compte 041 280422 : +10452.80€, décision prise à l'unanimité.

2/ PUBLICITE DES ACTES : Suite aux explications du Maire, vu l'ordonnance n°2021.1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité des actes pris par les collectivités territoriales, vu la dérogation dont bénéficient les communes de moins de 3500 habitants, considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la Bouzeron, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter la proposition du Maire et de continuer la publicité par affichage à partir du 1^{er} juillet 2022.

3/ NON VALEUR : Suite aux explications du Maire concernant la demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables d'un montant de 1071.70 € pour un créancier ayant fait l'objet d'une liquidation judiciaire, le conseil autorise le Maire, à l'unanimité, pour cette admission en non-valeur.

4/ AVANCEMENT DE GRADE : Vu les explications du Maire concernant le classement pour un avancement de grade selon l'article 12 du décret 2016-65, vu la délibération du conseil municipal fixant le taux de promotion d'avancement de grade, vu les conditions remplies par Mr Canet Yannick pour accéder au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, le conseil, après en avoir délibéré, décide de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et de créer le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à partir du 1^{er} juillet 2022. Décision prise à l'unanimité. L'arrêté de nomination sera pris par le Maire.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral de restriction d'eau reçu ce jour, niveau « alerte » limitant fortement la consommation d'eau et avec d'importantes restrictions (arrosage, lavage de voiture, remplissage piscine...etc.). Cet arrêté sera affiché à l'emplacement habituel.
- Ludovic Briday demande l'autorisation de repeindre la partie de l'abribus destinée à l'affichage afin de l'utiliser pour l'affiche du concert prévu le 9 juillet (manifestation organisée par les Amis de Bouzeron). Il propose également un don de livres à la bibliothèque.
- Elisabeth Duvernois demande à ce qu'une affiche dudit concert soit mise au panneau d'affichage de la Mairie ainsi qu'à la bibliothèque.

- Pascal Blondain fait remarquer le problème de voirie, rue de la Mairie, en sortant du parking de la Mairie et en tournant à gauche. Les services du Grand Chalon, qui ont créé cette plateforme ont été contactés et vont faire le nécessaire pour y remédier.
- Le Maire fait part de son appel à la Sous-Préfecture concernant les règles de sécurité pour l'organisation du concert par les Amis de Bouzeron le 9 juillet. Un document à compléter est remis à Elisabeth Duvernois et une réunion avec la Gendarmerie de Chagny et les pompiers aura lieu avant la manifestation.
- Pascal Blondain demande instamment un nettoyage complet de la salle des fêtes par l'entreprise de nettoyage. Rendez vous sera pris. Le Maire annonce qu'un projet de réfection de cette salle (peinture, éclairage) pourrait faire l'objet d'un projet de travaux pour 2023.

Séance levée à 20h10.

Le Maire de Bouzeron

Claude GAY